

VOUS ACHETEZ UN MATÉRIEL DURABLE

Un gros équipement n'est pas forcément un appareil volumineux. Durable = non consommable.

Sont concernés : les appareils audiovisuels, le matériel informatique, les appareils photos, les jumelles et boussoles, livres de la BCD...dont la valeur est supérieure à 15 €.

Ces objets sont obligatoirement inscrits dans le registre d'inventaire des biens acquis par la coopérative. Ils n'en sortent que lorsqu'ils sont dérobés, détruits ou hors d'usage.

COLONNES DE GAUCHE

N° PJ	DATE	LIBELLÉ	N° CHÈQUE	CODE VENTIL	BANQUE	
					ENTRÉES	SORTIES
...
112	10/04/20..	Appareil photo	260860	6800...		99,99

COLONNES DE DROITE

Charges

6800 BIENS DURABLES
...
99,99

Remarque : ce compte est un compte de dotation aux amortissements. Il est convenu que les amortissements du matériel des coopératives se font exclusivement sur l'année scolaire, n'ayant pas de plan comptable suffisamment étendu.